

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le 19 septembre 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

CAZORLA Dominique

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Étaient absents :

CHABRIER Alexandre ayant donné un pouvoir à CAZORLA Dominique

BLANCO Jordan

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2025
- Validation des travaux de voiries supplémentaires 2025
- Étude de devis pour travaux d'économie énergétique pour plusieurs logements
- Travaux d'amélioration des toilettes publiques de la place de l'école
- Avis concernant la remontée de compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes
- Régularisation de charges pour les logements Henri Pourrat
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Validation des travaux de voiries supplémentaires 2025

Le conseil municipal valide, après délibération et à main levée, à l'unanimité, les travaux de voirie supplémentaires d'un montant de 8 822 € HT ; il autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante avec la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Ordre du jour : Étude de devis pour travaux d'économie énergétique pour plusieurs logements

Après concertation, le conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité de réaliser des travaux d'isolation par l'intérieur dans le logement vacant de l'ancienne poste. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux pour un montant de 763,42€ HT.

Ordre du jour : Travaux d'amélioration des toilettes publiques de la place de l'école

Des devis sont encore en attente, leur étude sera à l'ordre du jour du conseil d'octobre.

Ordre du jour : Avis concernant la remontée de compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes

Contexte : la loi NOTRe du 7 août 2015 imposait la remontée des compétences eau et assainissement au niveau de la communauté de communes. La loi du 11 avril 2025, a assoupli cette évolution et laisse le choix aux communes.

Depuis plus d'un an, la communauté de communes du Pays d'Urfé, conjointement avec celle des Vals d'Aix et d'Isable, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé ont étudié cette remontée de compétence.

L'option choisie a été que toutes les communes confient la gestion de l'assainissement au syndicat des Eaux de la Bombarde pour les raisons suivantes :

- Conservation d'une certaine proximité.
- Possibilité pour les communes de contribuer au financement du service pour limiter le coût pour les usagers.

L'héritage du passé :

Avec des conditions de précipitations abondantes alimentant une ressource largement excédentaire, avec une large prise en charge des coûts par le budget général des communes, le prix du service facturé a toujours été limité, entraînant une faible capacité d'investissement.

La mise en séparatif des eaux pluviales a été retardée.

La situation actuelle :

- Ressource en baisse en période d'été et d'automne ;
- Température plus élevée entraînant une qualité bactériologique de l'eau demandant de renforcer la chloration ; absence de minéralisation d'une eau trop acide ;
- Besoin de travaux d'amélioration de ces points déjà repérés par le schéma directeur de 2011, entraînant des coûts élevés (1 millions d'euros) ; renouvellement progressif des réseaux anciens à envisager ;
- Redevances pénalisantes en cas de baisse du rendement (d'où beaucoup de temps passé à la recherche et à la limitation des fuites) ;
- Séparatif à réaliser pour les cités Tardy en urgence et à moyen terme dans le bourg, entraînant des coûts de travaux de plus d'un million d'euros.

En conclusion, ce n'est pas de gaîté de cœur que la commune de Saint-Priest se voit contrainte d'adhérer à une structure plus importante pour gérer les compétences eau potable et assainissement, mais par réalisme devant les enjeux actuels.

Pour l'assainissement l'entretien et la surveillance des stations d'épuration continueront à être réalisés par les agents communaux.

Pour la période de transition, début 2026, il sera également fait appel aux agents communaux pour le suivi de l'eau potable (chloration, fuites urgentes...).

La prise en compte de toutes les contraintes et du coût réel du service entraînera nécessairement une augmentation des tarifs facturés aux abonnés. Ceci selon une progression raisonnable pour parvenir à un tarif unique en 2035.

ASSAINISSEMENT

Lors de la séance du 26 juin 2025, le conseil communautaire a prévu de modifier les statuts de la communauté de communes du Pays d'Urfé pour intégrer la compétence « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2026, si cette modification est approuvée par la majorité qualifiée des communes.

Les membres du conseil municipal sont appelés à voter sur l'approbation de la modification des statuts de la communauté de commune.

Après délibération et vote à main levée (10 voix « pour »), le conseil municipal valide la modification des statuts de la communauté de commune pour l'exercice de la fonction assainissement.

EAU POTABLE

Lors de la séance du 4 septembre 2025, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes du Pays d'Urfé pour intégrer la compétence « eau potable » en tant que compétence optionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les membres du conseil municipal sont appelés à voter sur l'approbation de la modification des statuts de la communauté de communes pour l'exercice de la compétence « eau potable ».

Après délibération et vote à main levée (9 voix « pour », 1 abstention), le conseil municipal valide la modification des statuts de la communauté de commune pour l'exercice de la fonction eau potable.

Ordre du jour : Régularisation des charges pour les logements Henri Pourrat

M. PENT Damien, étant concerné par ce sujet, ne prend pas part au vote.

Après délibération, et par vote à main levée (1 abstention et 9 voix « pour »), le conseil municipal valide l'aide accordée à chacun des locataires des logements de l'impasse Henri Pourrat pour un montant de 100 € unique sur la régularisation des charges, dans l'attente de la modification du système de chauffage.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Destruction des nids de frelons asiatiques**

Le syndicat d'apiculture « L'abeille du Forez » favorise la destruction des nids de frelons asiatiques et prend à sa charge une partie du coût de l'intervention.

Coût de l'intervention :

- Hauteur inférieure à 5 m = 60 € (coût initial 100 €).
- Hauteur supérieure à 5 m = 110 € (coût initial 200 €).

La délibération du 2 décembre 2022 accordant une aide incitative à la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement est caduque.

Après délibération, le conseil municipal valide, à main levée (9 pour, 1 contre), une aide accordée pour la destruction de nids de frelons asiatiques situés à plus de 100 m d'une maison d'habitation, à hauteur de 50 % du reste à charge, limitée à 60€. Cette délibération est valable jusqu'au 31.12.2025.

- **Autorisation de défrichement pour Orano**

Orano Mining est en cours d'acquisition de 2 portions de chemins ruraux enclavées dans leur périmètre. Orano Mining souhaite qu'on leur donne le pouvoir de demander l'autorisation de les défricher.

- **Petite fête d'hiver**

Elle est fixée au dimanche 7 décembre 2025 à la cantine.

- **Noël des anciens**

Le repas est prévu le 18 janvier 2026 à la salle des fêtes. La distribution des colis et des invitations se déroulera du 12 au 14 décembre 2025.

- **Bilan de la rentrée scolaire**

11 élèves sont scolarisés à Saint-Priest et 13 à La Tuilière.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 17 octobre 2025 à 20h00 à la mairie.

La séance est close à 22h30.

Le Président,



Le Secrétaire,

